



Direction de l'Urbanisme

Service du Permis de Construire et du Paysage de la Rue

Affaire suivie par :

Hubert SABATIER

☎ 01 42 76 32 32

mél : hubert.sabatier@paris.fr

6 Promenade Claude Lévi-Strauss

CS 51388 - 75639 PARIS CEDEX 13

[001] UDAP ABF

Référence dossier : PC 075 119 23 V0044

16 au 24 AVENUE CORENTIN CARIOU

21B au 23 QUAI DE LA GIRONDE

75019 PARIS



Date d'envoi : 21/12/2023

Date limite : 21/02/2024

Ce document présente la réponse émise par le service [001] UDAP ABF à une consultation lancée par la Ville de Paris sur un dossier d'urbanisme.

Il a été généré automatiquement lors de la soumission de l'avis du service [001] UDAP ABF.

Avis : Favorable avec réserve

Date de l'avis : 17/01/2024

Prescriptions :

Documents associés à l'avis du service :

- Dossier_pc11923v0044_1.pdf, déposé le 17/01/2024 11:21:01, avec l'empreinte
29c3628b9a9609732d3f92bfbf53a3c91755a4f03e3e02fbafef136729cbd256



MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Paris

Dossier suivi par : Virginie STELMACH
Objet : demande de permis de construire

Mairie de PARIS (Nord)
6 Promenade Claude LEVI-STRAUSS
CS 51388
75639 PARIS Cedex 13
A Paris, le 17/01/2024

numéro : pc11923v0044	demandeur :
adresse du projet : 16 AVENUE CORENTIN CARIOU PARIS 19 75019 PARIS 19	SAS QUAI DE LA GIRONDE - MME POUBLET CONSTANCE
nature du projet : Extension et/ou surélévation	25 ALLEE VAUBAN
déposé en mairie le : 12/12/2023	59110 LA MADELEINE
reçu au service le : 21/12/2023	
servitudes liées au projet : LCAP - rayon de 500 m hors champ de visibilité - 1194005 Imm. 152 Flandre (rue de)	

Cet immeuble n'est pas situé dans le champ de visibilité d'un monument historique. Par conséquent, l'accord de l'architecte des Bâtiments de France n'est pas obligatoire.

Toutefois, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant :

Nota bene / Observations:

Les deux fronts bâtis situés Quai de la Gironde, à l'aplomb du canal de Saint Denis, et Avenue Corentin Cariou, en amont du pont du chemin de fer de la ligne de Petite Ceinture, constituent une proue qualitative d'ilot urbain ancien, visible de loin du fait des lieux avoisinants dégagés. Construit au XIX^{ème} et au début du XX^{ème} siècles, cet ilot est un reliquat des constructions du quartier dit du Pont-de-Flandre qui doit sa dénomination initiale à sa relative proximité avec le pont enjambant le canal Saint-Denis.

Cet ilot, d'une surface conséquente, présente encore une architecture faubourienne authentique. Son velum est relativement bas, composé de versants de toitures recouvertes pour la plupart de tuiles mécaniques. Les constructions y sont densément bâties ce qui confère à l'ilot une cohérence d'ensemble, témoin de l'activité artisanale passée. Les volumes des constructions sont proportionnés au parcellaire spécifique concerné.

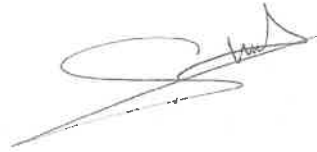
En outre, la proue de cet ilot urbain figure une entrée de la ville de Paris remarquable. Cette entrée de ville est constituée de constructions dont la typologie évoque les activités passées du secteur des halles de la Villette situées toutes proches. Cet ilot est une séquence urbaine faubourienne importante dans le paysage urbain. Celle-ci amorce en effet l'Avenue de Flandres, reliant la commune de La Villette et sa porte du même nom à la Place de Stalingrad, ancienne barrière de l'octroi via l'Avenue de Flandres.

L'intensification des fronts bâtis anciens, cad notamment la construction, sise Avenue Corentin Cariou, d'un immeuble de grande hauteur par rapport au bâti existant partiellement conservé dans le projet, est de nature à banaliser le paysage urbain de cette entrée de ville qualitative dont il conviendrait plutôt de préserver la bonne présentation. Le projet, en l'état de sa déclaration, est à percevoir ici comme étant hors échelle urbaine. Par ailleurs, les constructions

projetées seraient de nature, en façades, à effacer le parcellaire patrimonial et sa trame spécifique. L'opération est également de nature à banaliser l'architecture faubourienne conservée du fait de l'uniformisation souhaitée en façades (compositions, matérialités, couleur).

Le projet demanderait certainement à être modifié afin de permettre la promotion attendue du paysage urbain.

L'architecte des Bâtiments de France

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'V. Stelmach', with a stylized flourish extending from the end.

Virginie STELMACH